



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Champagne-Ardenne**
**Service régional de l'information statistique
et économique**



**Centre régional
de la propriété forestière
de Champagne-Ardenne**

La région Champagne-Ardenne est boisée à hauteur de 28 % du territoire. Ce taux est proche de la moyenne nationale (30 %) mais diverge selon le département. Alors qu'il s'échelonne entre 20 % et 30 % sur le département de la Marne, de l'Aube et des Ardennes, il atteint 41 % sur le département de la Haute-Marne. Si la région est dans la « moyenne » en matière de taux de boisement, la forêt privée occupe environ 60 % de l'espace boisé champardennais alors qu'elle représente 75 % des surfaces forestières nationales. La connaissance de la forêt privée est donc essentielle pour appréhender la filière bois.

La surface de forêt privée en Champagne-Ardenne peut être estimée à 430 000 hectares dont 400 000 hectares sur des propriétés de plus d'un hectare. Le nombre de propriétaires a diminué en dix ans, les surfaces, quant à elles, se maintiennent.

La forêt privée champardennaise de mieux en mieux gérée

Cet article est le fruit d'une collaboration étroite sur le fond avec le service régional de la Draaf Champagne-Ardenne, chargé de la forêt et le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne.

De grandes propriétés forestières en Champagne-Ardenne

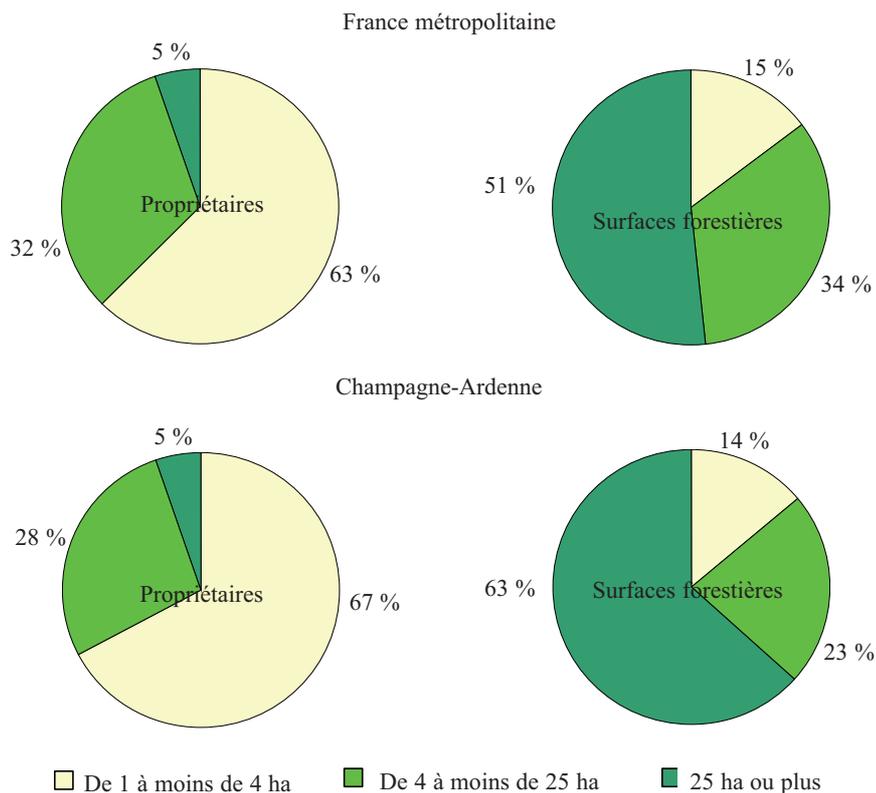
En 2012, environ 40 000 propriétaires possèdent plus d'un hectare de forêt privée dans la région Champagne-Ardenne pour une moyenne approximative de 10 hectares, proche du niveau national. Plus des deux tiers, avec 1 à 4 hectares de forêt, couvrent environ 14 % de la surface totale privée boisée. Un autre bon quart possède entre 4 et 25 hectares. Les propriétaires de plus de 25 hectares représentent 5 % des propriétaires et s'étendent sur 60 % de la forêt privée. Au niveau national, ces derniers représentent également 5 % de l'ensemble des propriétaires français mais ne possèdent que 50 % environ des surfaces. La Champagne-Ardenne semble se caractériser également par un taux de propriétaires de plus de 100 hectares parmi les plus élevés de France, leur nombre tourne autour de 600 pour plus de 4/10^{ème} des surfaces. Les propriétaires forestiers français détenant plus d'un hectare de forêt possèdent en fait plusieurs ensembles boisés d'un seul tenant ou

îlot : pour 1,1 million de propriétaires ce sont 5,2 millions d'îlots qui peuvent être comptabilisés. Un îlot a une surface moyenne de 1,8 hectare environ, la forêt est dite morcelée. Même si le nombre d'îlots de moins de 1 hectare représente 72 % des îlots forestiers, ils ne couvrent que 15 % de la surface forestière. Les îlots de plus de 25 hectares comptent pour 1 % et s'étendent sur 37 % de la surface totale. La présence plus forte de grands ensembles en Champagne-Ardenne tend à réduire ce morcellement puisque ceux de plus de 25 hectares couvrent entre 45 % et 58 % de la surface.

Une gestion forestière privée de plus en plus suivie

Des propriétés forestières qui s'agrandissent et un statut juridique plus adapté peuvent induire globalement une gestion de la forêt privée plus dynamique en Champagne-Ardenne. De plus, environ 80 % des propriétaires sont à moins d'une heure de leur forêt. Cette proximité est toute-

5 % des propriétaires se partagent plus de 60 % de la forêt privée



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

fois légèrement inférieure au niveau national (proche de 90 %), mais leur résidence principale est en majorité localisée en Champagne-Ardenne, excepté pour quelques habitants de la région parisienne ou encore des

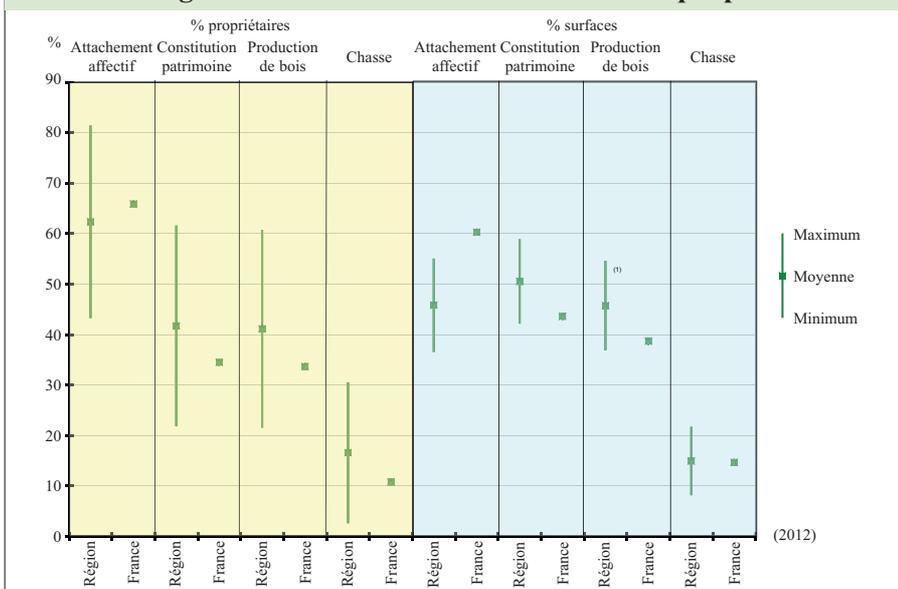
ressortissants belges. Environ 62 % des bois et forêts sont visités par le propriétaire plus de huit jours dans l'année. Il en est de même pour la programmation et le suivi des travaux par le propriétaire. Près de 30 % des surfaces forestières

privées sont gérées par un organisme de gestion en commun, de l'ordre de trois fois plus qu'en 1999. La quasi totalité des propriétés de plus de 25 hectares sont dotées d'un Plan Simple de Gestion (PSG) pour tout ou partie de leur superficie en forêt, contre 78 % au niveau national. A contrario, parmi les personnes interrogées, rares sont celles qui ont déclaré un Règlement Type de Gestion (RTG) ou adhéré au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). Au final, 7 % des propriétaires détenant 60 % de la surface ont un document de gestion pour tout ou partie de leur forêt, contre 6 % et 42 % au niveau national.

Un attachement affectif à la forêt doublé d'un potentiel économique bien perçu

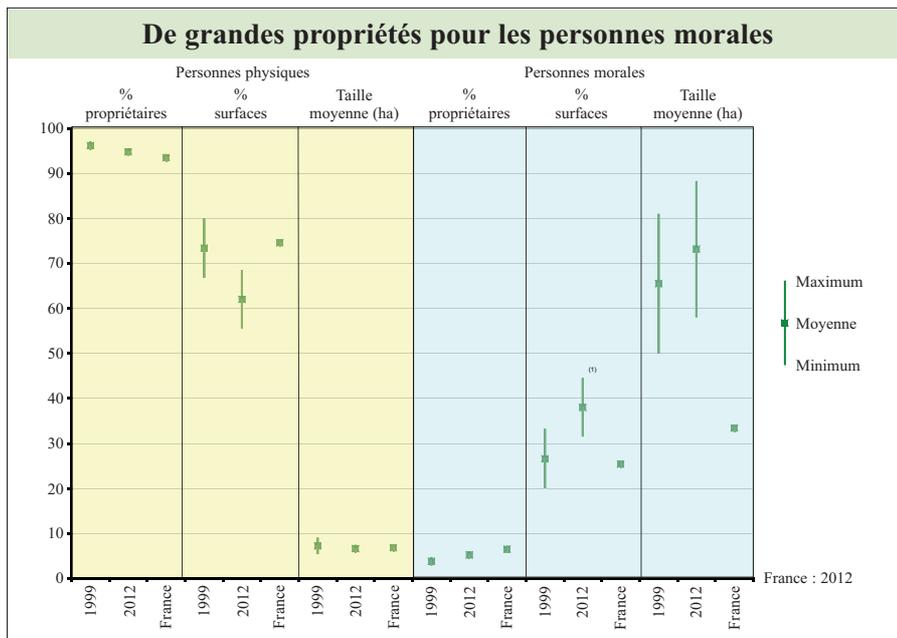
A l'image de la population française et tout particulièrement de la Champagne-Ardenne, la population des propriétaires forestiers vieillit. L'âge moyen a augmenté d'environ 10 ans entre 1999 et 2012. Sur l'échantillon retenu pour l'enquête, plus d'une personne sur trois avait plus de 75 ans et presque trois sur quatre avait plus de 60 ans. Les propriétaires de plus de 75 ans détiennent, en 2012, entre 14 % et 25 % des surfaces boisées privées. L'accession à la propriété forestière commence bien souvent par l'achat, d'ailleurs un peu plus fréquemment en Champagne-Ardenne qu'au niveau national, ou par l'héritage et la donation. L'intérêt porté à la forêt par le propriétaire se manifeste par un attachement affectif et par le potentiel économique des différents usages de ce bien immobilier dont, principalement, la production de bois. En Champagne-Ardenne, l'avantage économique de la propriété forestière est un peu plus perçu qu'au niveau national. Cette perception s'accompagne d'un accroissement, ces dernières années, du nombre de personnes morales (sociétés civiles, groupements forestiers...). En effet, la forme juridique de la propriété forestière privée a évolué : les personnes morales sont plus fréquentes qu'il y a dix ans. Toutefois, en 2012, environ 95 % de la forêt privée reste détenue par des personnes physiques (93,5 % au niveau national). En dix ans, la sur-représentation des personnes physiques reste importante même si une orientation vers

Plus de grands domaines et un intérêt économique plus fort



Source : Agreste, Enquête sur la structure de la propriété privée en 2012

(1) Lecture : en 2012, entre 37 % et 54 % des surfaces pour lesquelles l'objectif de production de bois est évoqué, taux estimé = 46 %. Pour la France, seul le taux estimé a été retenu (39 %)



Source : Agreste, Enquêtes sur la structure de la propriété privée en 1999 et 2012

(1) Lecture : en 2012, entre 32 % et 44 % des surfaces détenues par les personnes morales, taux estimé = 38 %. Pour la France, seul le taux estimé a été retenu (25 %)

le statut sociétaire est incontestable. En toute logique, cette tendance au regroupement se renforce avec la taille de la forêt détenue. Les personnes morales représentent ainsi 5 % des propriétaires et couvrent environ 38 % de la surface, soit une hausse de dix points par rapport à 1999. A titre d'exemple, le nombre de groupements forestiers champardennais est passé de 300 à 380 entre 2003 et 2012 (source Insee - Sirene).

bois d'industrie et une hausse importante pour le bois d'énergie. Si l'on demande aux propriétaires forestiers français, s'ils estiment que le potentiel de leur forêt est suffisamment exploité, deux sur trois répondront que oui. Le tiers restant prétextera des difficultés d'accès, des prix insuffisants ou un manque de temps et de connaissance du marché. En Champagne-Ardenne, ils semblent être, en proportion, moins

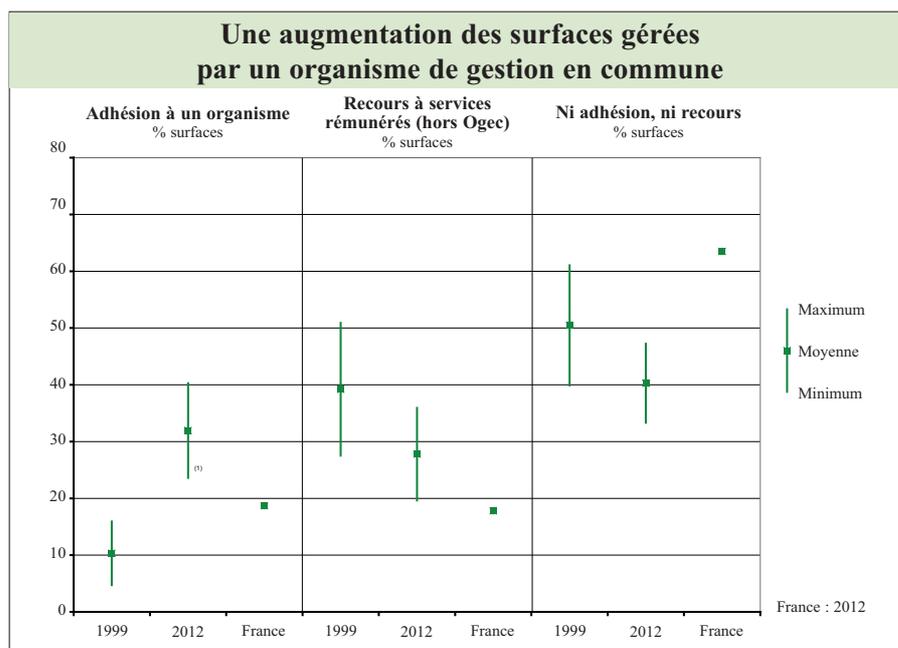
nombreux à exprimer une insuffisance d'exploitation et lorsque c'est le cas une autre raison ressort ; celle d'un autre objectif recherché pour leur forêt à savoir la biodiversité, la chasse ou le loisir. Les études de l'IGN mettent en évidence une production biologique de bois française (ou l'augmentation de la production de bois sur pied) de l'ordre de 89 millions de mètres cubes par an. L'enquête de branche du ministère de l'agriculture et l'enquête logement de l'Insee évaluent la récolte de bois à 60 millions de mètres cubes en tenant compte de la commercialisation mais aussi de l'autoconsommation en 2012. C'est dire que 66 % de la ressource est récoltée en 2012, dont 39 % à destination de la commercialisation. Sans pouvoir déterminer le niveau d'autoconsommation en Champagne-Ardenne, la part seule destinée à la consommation avoisinerait 33 %, inférieure à la moyenne nationale.

L'exploitation forestière, les travaux d'entretien et d'investissement...

L'activité économique en forêt privée est en majorité liée aux « coupes de bois » pour répondre à la demande de produits ligneux. Au niveau national comme en

Une forêt privée suffisamment exploitée ?

En France, de l'ordre d'un propriétaire sur deux a récolté du bois sur les cinq dernières années sur moins de 30 % de la forêt privée, ce qui ne semble guère avoir évolué depuis 1999. Sur la récolte, plus des trois quarts sont vendus à des professionnels, presque un cinquième autoconsommés et le reste cédé à des particuliers. La région Champagne-Ardenne ne s'écarte pas de la moyenne nationale. Le volume total de bois commercialisé par des exploitants forestiers est de 1,6 million de mètres cubes récoltés en forêt publique et en forêt privée chaque année en Champagne-Ardenne. Un dixième est destiné à l'énergie et le reste réparti entre bois d'œuvre et bois d'industrie. Sur ces dernières années, on constate, dans la région, une stabilité pour le bois d'œuvre, une baisse pour le



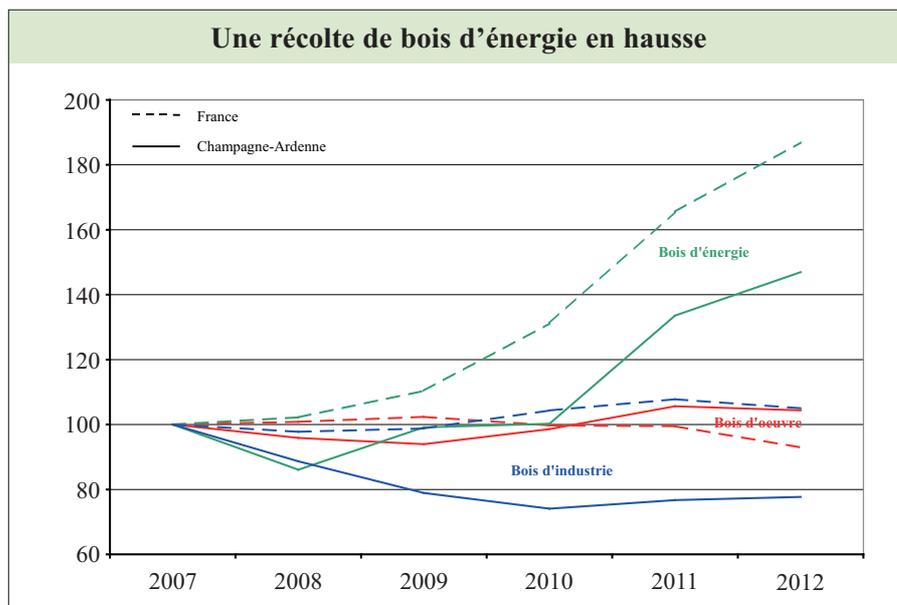
Source : Agreste, Enquêtes sur la structure de la propriété privée en 1999 et 2012

(1) Lecture : en 2012, entre 24 % et 40 % des surfaces sont couvertes pour tout ou partie de la propriété par un organisme de gestion en commun, taux estimé = 32 %. Pour la France, seul le taux estimé a été retenu (19 %)

Champagne-Ardenne, sur les cinq dernières années, les propriétaires forestiers ayant réalisé localement des coupes possèdent environ 70 % des surfaces. Au total, moins de 20 % des surfaces font l'objet de coupes d'éclaircie ou de régénération naturelle des peuplements forestiers. La coupe rase, suivie habituellement de plantations, est beaucoup plus rare encore.

Les principaux types de travaux consistent à améliorer le peuplement par des techniques bien précises telles que l'élagage, le dégagement ou encore le dépressage (jeune boisement) : le premier vise à l'obtention de bois sans nœud, les deux autres à réduire la concurrence de la végétation pour travailler au profit de la croissance des plus beaux arbres. Ces types de travaux concernent environ 10 % de surfaces au niveau national, mais semble un peu plus fréquent en Champagne-Ardenne. L'entretien des routes, leur création, et plus généralement l'amélioration de la desserte ressortent moins, en particulier en Champagne-Ardenne.

En définitive, 73 % de la forêt privée champardennaise a pu être concernée localement par des travaux et 57 % devrait l'être dans les cinq prochaines années (74 % et 61 % en France). Les propriétaires qui ont des attentes en matière d'aide les sollicitent principale-



Source : Agreste, Enquête Exploitations forestières et scieries
Moyenne triennale : exemple 2007 = (2005 + 2006 + 2007)/3, indice base 100 en 2007
Lecture : en 2012, la récolte de bois d'énergie a augmenté de 47 % en Champagne-Ardenne (= 147 - 100)

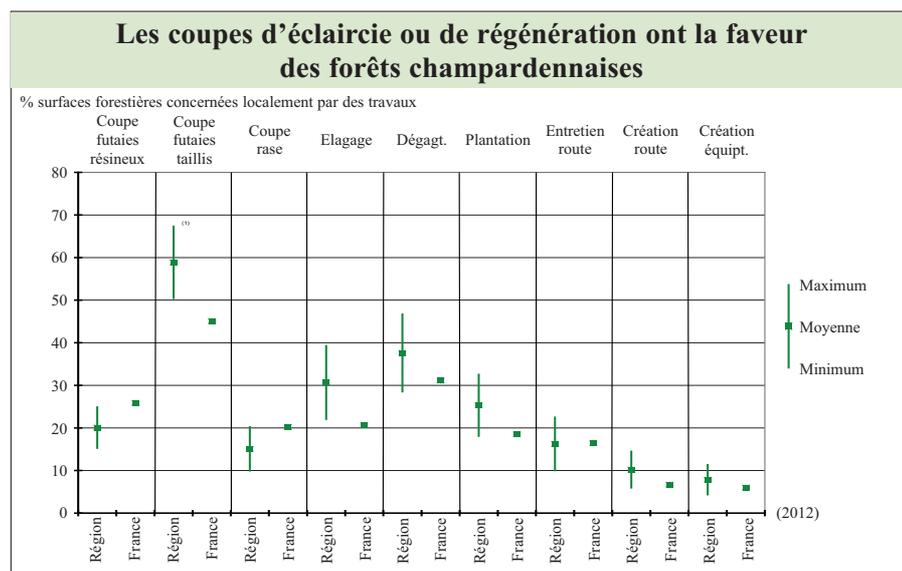
ment pour les plantations ou la création d'une desserte.

... pour lesquels les propriétaires sollicitent peu les aides publiques

Les propriétaires peuvent aussi bénéficier d'avantages fiscaux pour la forêt. Depuis 2001, le Dispositif d'Encouragement Fiscal aux Investissements en forêt (Defi) destiné aux personnes physiques prévoit une

réduction de l'impôt sur le revenu en cas d'achat de biens forestiers, de réalisation de travaux forestiers ou encore pour la réalisation d'un contrat de gestion forestière. Sur les cinq dernières années, tout comme au niveau national, la part de personnes ayant bénéficié du Defi est faible car elle avoisine 0,5 %. Ce résultat est lié, selon la déclaration des propriétaires, au manque d'information sur les différents dispositifs et à la difficulté de répondre aux critères d'éligibilité aux différentes aides.

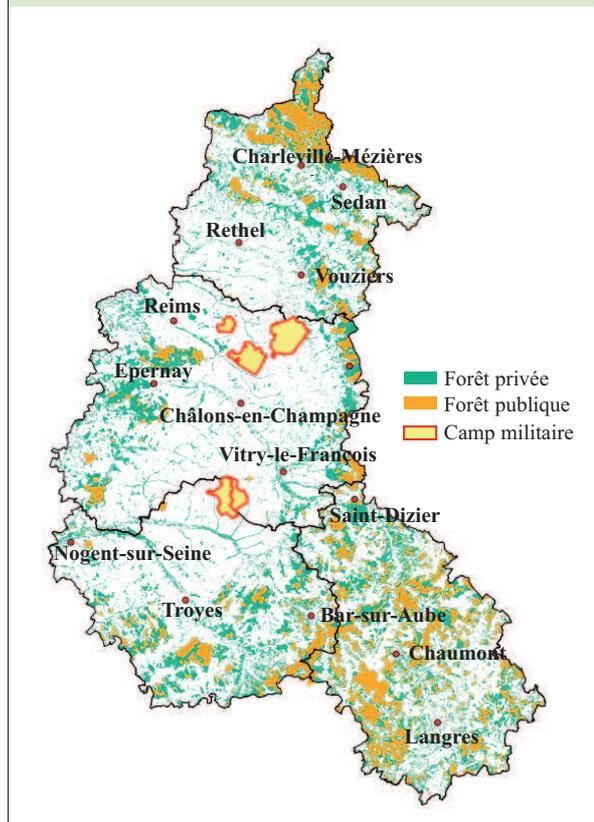
Depuis le 1^{er} janvier 2011, les versements de cotisations d'assurance couvrant le risque « tempête » ouvrent droit également à une réduction de l'impôt sur le revenu. L'enquête ne permet pas d'évaluer l'impact bénéfique sur la forêt privée champardennaise mais elle reste peu assurée, à la fois à cause d'un coût jugé trop élevé et d'un risque estimé faible, malgré les événements climatiques survenus, en particulier, en 1999. Pour être rendu plus incitatif le dispositif Defi a été rénové depuis le 1^{er} janvier 2014.



Source : Agreste, Enquête sur la structure de la propriété privée en 2012

(1) Lecture : en 2012, entre 50 % et 67 % des surfaces ont connu localement des travaux de coupes de futaies et/ou taillis, taux estimé = 59 %. Pour la France, seul le taux estimé a été retenu (45 %)

60 % de la superficie boisée est privée



Source : ONF, IGNF

Méthodologie de l'enquête

L'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 fait suite à une enquête antérieure menée en 1999. La forêt privée est ici définie comme la forêt détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics qui ne relèvent pas du régime forestier. L'enquête a été réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPF) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire. En Champagne-Ardenne, elle a été conduite en face-à-face auprès d'un échantillon de 199 propriétaires de forêt privée (environ 0,5 % de l'ensemble estimé des propriétaires) détenant 47 500 hectares (environ 12 % de la sur-

face totale estimée).

La base de sondage étant le cadastre (mise à jour en 2009), les propriétaires qui n'ont pas déclaré de bois et forêt à l'administration fiscale ne peuvent pas être dénombrés. L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en forêt d'au moins 1 hectare dans un département, détenue soit en indivision, soit en copropriété ou soit en propriété seule. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique (personne morale ou physique) et taille de superficie. Les taux de sondage varient selon la taille de la propriété, de l'exhaustivité pour les propriétés de 500 hectares et plus, au 1/1 500^e pour les propriétés de 1 à 4 hectares. L'enquête assure une bonne représentativité des résultats régionaux.

Des surfaces totales de forêt privée autour de 430 000 hectares selon les sources

Le cadastre permet de recenser l'ensemble des parcelles en forêt déclarées aux centres des impôts par leur propriétaire. Cette source a été mobilisée comme base de sondage pour l'enquête sur la forêt privée de 2012.

Le cadastre n'est toutefois qu'imparfaitement mis à jour : la surface en nature de forêt des propriétés privées supérieures à un hectare est ainsi estimée à 396 000 hectares à partir de l'enquête statistique 2012, contre 345 000 hectares à partir du cadastre. Compte tenu des liens observés entre les superficies connues au cadastre et celles réellement déclarées à l'enquête, les superficies des propriétaires ayant déclaré moins de 1 hectare aux impôts peuvent être estimées à environ 24 000 hectares. L'extrapolation de la surface de la forêt privée, à partir des déclarations des propriétaires à l'enquête de 2012, conduirait donc à retenir une estimation de 420 000 hectares au total de surface forestière privée.

D'autres sources conduisent à des ordres de grandeur légèrement supérieurs, s'expliquant principalement par des diffé-

rences de concepts ou de mode de recueil de l'information. Ainsi, la mesure de la surface en forêt privée issue des observations directes d'enquêteurs dans le cadre de l'enquête annuelle sur l'utilisation du territoire (Teruti-Lucas-Agreste) conduit à retenir un ordre de grandeur de 425 000 hectares en 2012, après déduction de la surface en forêt publique (Office national des forêts).

Les données de l'Inventaire Forestier National de l'IGN conduisent, pour leur part, à estimer la surface forestière privée à 442 000 hectares, en moyenne entre 2008 et 2012. Ces observations comptabilisent des surfaces forestières d'au moins un demi-hectare et ayant au moins 10 % de couverture par des arbres pouvant atteindre à maturité plus de cinq mètres de haut. Elles incluent de ce fait des surfaces qui ne sont pas toujours répertoriées comme des forêts par le cadastre.

(Reprise de l'Agreste Primeur n° 306 - décembre 2013 : Structure de la forêt privée en 2012, modification Champagne-Ardenne).

Agreste Champagne-Ardenne n° 3 - Juin 2014

Service régional de l'information statistique et économique de Champagne-Ardenne

Complexe agricole du Mont-Bernard
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 66 20 33
Fax : 03 26 21 02 57

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne

Directeur régional : S. Chagnard
Directeur de publication : J.P. Jactat
Mél : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr>

Rédaction en chef : B. Piton (Draaf)-P. Juino (CRPF)
Rédaction : S. Skrabo
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution -ISSN : 1249-5891

Prix : 3,00 euros